



Rapport n° 9	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 2 février 2015</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE

Le véhicule immatriculé AD-528-JC a été victime d'un accident de la route non responsable. Suite à ce sinistre, il a été classé par l'expert de l'assurance en épave. L'assurance nous a donc transmis un chèque de 5 000 € correspondant au remboursement selon sa valeur à dire d'expert.

Il convient de réformer ce véhicule pour pouvoir encaisser le chèque correspondant.

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

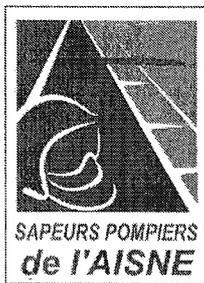
Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de réformer le véhicule immatriculé AD-528-JC répertorié dans l'actif sous le numéro 5445,
- d'autoriser le Président à accepter le remboursement de 5 000 € par GAN assurance (chèque Groupama Banque n°1144736).

**Le Président,**

**Thierry THOMAS**



Procès-verbal du rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

**REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE**

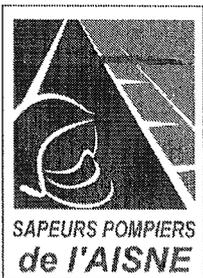
Le Président donne lecture :

Le véhicule immatriculé AD-528-JC a été victime d'un accident de la route non responsable. Suite à ce sinistre, il a été classé par l'expert de l'assurance en épave. L'assurance nous a donc transmis un chèque de 5 000 € correspondant au remboursement selon sa valeur à dire d'expert.

Il convient de réformer ce véhicule pour pouvoir encaisser le chèque correspondant.

\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.**



Délibération n° 9	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 21  
Membres en exercice : 21  
Membres présents : .... 14  
Votants : ..... 14

Affiché le  
**12 FEV. 2015**

Le 2 février 2015 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

**II - Membre de droit**

M. Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~  
M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier  
M. le Sergent-Chef Jérôme CLIN, sapeur-pompier professionnel non officier suppléant

**Excusé(s) :** MM. Jean-Jacques THOMAS, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY, Colonel Stephan ANTHONY, Commandant Philippe BARDON

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>lle</sup> Manon HERBAIN, M<sup>me</sup> Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE**

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réformer le véhicule immatriculé AD-528-JC répertorié dans l'actif sous le numéro 5445,
- d'autoriser le Président à accepter le remboursement de 5 000 € par GAN assurance (chèque Groupama Banque n°1144736).

Le Président,  
Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L'AISNE  
12 FEV. 2015